

Devenir chargé de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement

Public concerné

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Chargé de prévention des troubles musculo squelettiques. (TMS).

Nb : ce format parallèle à la formation « Devenir Personne Ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement » est proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

Pré-requis et conditions préalables d'inscription

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des TMS dans le cadre du projet de prévention conduit par leur chef d'établissement. Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est utile d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels (idéalement attestation de réussite du parcours d'auto-formation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels).

Objectif

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le risque de TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solutions visant l'amélioration des conditions de travail.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

Programme de la formation

- La prévention des TMS : contexte et enjeux pour les individus et les entreprises, programme TMSPros, dispositif de formation.
- Le risque TMS : atteintes à la santé, facteurs de risques (biomécaniques et psychosociaux en lien avec le contexte environnemental et organisationnel).
- Les éléments structurant d'une démarche de prévention des TMS et la mise en œuvre de la démarche.
- Les méthodes de repérage des situations à risques, l'analyse des situations de travail et l'évaluation des facteurs de risques TMS (MACPT et RITMS 3).
- L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail.
- REX sur la mise en œuvre de la démarche dans l'établissement, l'évaluation et le suivi des actions.
- L'évaluation de la démarche et son inscription dans le temps. Suite et perspectives.
- Le reporting TMSPros.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Alternance de séquences d'acquisition de connaissances, d'échanges et de partage d'expériences.
- Exercices pédagogiques variés : mises en situation, exercices pratiques, quiz, études de cas...
- Travaux individuel et en groupe
- Remise des supports
- Accompagnement sur site par le formateur
- Retour d'expérience sur la pratique

Durée : 28 heures (21h + 7h)

4 jours : 3 jours en face à face pédagogique (2j+1j) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions.

- 0,5j en amont des 2 jours de formation pour l'accompagnement du pilote du projet de prévention des TMS
 - 0,5j entre le 2^{ième} et le 3^{ième} jour de formation
- Le travail intersession est estimé à 2,5 jours.

Evaluation et validation

Evaluation des compétences selon le référentiel du chargé de prévention des TMS de l'INRS.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Evaluation de satisfaction

Attestation de présence

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS

Les points forts d'ANALUSIS

- **L'animation du stage par un consultant -formateur partageant son expérience de terrain.**
- **Analusis est habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) au titre des compétences techniques et organisationnelles, et membre des réseaux de prévention des TMS et du réseau I3R (Intervenants en Prévention des risques psychosociaux) de la région PACA.**
- **Formateur pour l'INRS dans le stage « Découvrir la démarche ergonomique » et organisme habilité par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS pour la formation 'Sensibilisation à la prévention des RPS'.**
- **Notre expérience de 30 ans d'intervention auprès de TPE - PME, de grandes entreprises, de très nombreux secteurs d'activité, sur les problématiques de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail, de maintien en emploi des personnes en situation de handicap et d'accompagnement de projets de conception spatiale et/ou organisationnelle.**

Programme détaillé

Accompagnement du pilote en présence du chargé de prévention (0,5 jour)

Construction/ finalisation/validation du projet proposé (la finalisation et le pilotage du projet sont assurés par le chef d'entreprise)

A positionner avant l'entrée en formation du chargé de prévention et, au plus tard, dès la fin du module du Module 1.

Module 1

Jour 1

- . Présentation des participants et du dispositif de formation
- . Contexte et enjeux des TMS
- . Le programme TMSpros
- . Le risque de TMS (pathologies, facteurs de risque et multifactorialité...)
- . Le projet de prévention des TMS à construire et à pérenniser dans l'entreprise
- . L'analyse du travail réel pour comprendre et agir sur les risques de TMS
- . La mise en œuvre de la démarche de prévention du risque de TMS (étapes, méthodes, outils, points de vigilance...)
- . Le repérage de situations à risque de TMS

Jour 2

- . La mise en œuvre des étapes de la démarche de prévention du risque de TMS
 - L'analyse des situations de travail ciblée dans le repérage
 - L'évaluation des facteurs de risque
 - La recherche de pistes de solution pour la prévention des TMS et l'amélioration des situations de travail

Intersession 0,5 j Mise en œuvre des étapes de la démarche

Accompagnement du chargé de prévention

Conditions : le projet de prévention finalisé et pilotage assuré par le chef d'entreprise.

Evaluation du niveau des acquis Point sur la fiche bilan de la formation

Module 2

Jour 3

- . Retour d'expérience sur l'intersession - mise en œuvre de l'action dans l'entreprise
- . Temps d'échange sur les difficultés rencontrées et retour sur les conditions de réussite.
- . Construction et mise en œuvre d'un plan d'actions
 - Elaboration et hiérarchisation des pistes de prévention et d'amélioration des situations de travail
 - Elaboration d'un plan d'action : mise en œuvre des solutions retenues, suivi et évaluation des actions - Démarche participative et pluridisciplinaire.
- . Stratégies, besoins et perspectives, pour ancrer la démarche de prévention des TMS de manière pérenne dans l'établissement.
- . Reporting du programme TMSpros Bilan de la formation

Prochaines sessions (à programmer)

Nous contacter

ANALUSIS
Espace Beauvalle Bat. C
6 rue Mahatma Gandhi 13090 Aix en Provence
Tel. 04.42.59.12.40

Sylvie Niero 06.71.58.49.94 / sylvie.niero@analysis.fr